

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné
 Code du produit : F6000
 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Produits Chimiques ACP Chemicals Inc.
 4601, boul. des Grandes Prairies
 Montreal, Quebec H1R 1A5
 www.acpchem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (613) 996-6666 (CANUTEC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2A H319
 Carc. 1A H350
 STOT SE 1 H370

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Signal word (GHS-CA)Mentions de danger (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

Provoque une irritation cutanée
 Provoque une sévère irritation des yeux
 Peut provoquer le cancer (Inhalation)
 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, nerf optique)

Conseils de prudence (GHS-CA) :

Se procurer les instructions avant utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
 Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 Garder sous clef
 Éliminer le contenu/récipient dans Se conformer aux réglementations en vigueur

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(e).

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	89,52	Non classé
Formaldéhyde, 37% w/w	(n° CAS) 50-00-0	9,33	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Acute Tox. 2 (Inhalation:vapeurs), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Carc. 1A, H350 STOT SE 1, H370 Aquatic Acute 2, H401
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2	0,65	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Acide Phosphorique, 85% w/w	(n° CAS) 7664-38-2	0,5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Peut provoquer le cancer (Inhalation).
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausées. Vomissements.
Symptômes/lésions après administration intraveineuse	: Pas disponible.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Obtenir medical assistance. Traitement symptomatique.
------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
--------------------------------	--

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.Liquide et vapeurs inflammables.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Réactivité	: Le produit n'est pas explosif.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer la zone. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Gants de protection. Vêtements de protection. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Prevention Measures for Secondary Accidents	: Aérer la zone. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Transport maritime (OMI)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ventilation localisée et générale	: Prévoir une extraction adéquate aux endroits de formation des poussières.
Mesures d'hygiène	: Se laver la peau exposées soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Conditions de stockage	: Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts. Oxydants forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources d'ignition. sources de chaleur.
Lieu de stockage	: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Protéger de la chaleur.
Interdictions de stockage en commun	: matières organiques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
USA - ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³ (Sodium hydroxide; USA; Valeur momentané; TLV - Adopted Value)
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m³)	2 mg/m³
Canada (Québec)	Notations et remarques	RP
Alberta	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
British Columbia	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Manitoba	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Nouveau-Brunswick	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Nouvelle-Ecosse	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Nunavut	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Ontario	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Ile-du-Prince-Edouard	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Québec	PLAFOND (mg/m³)	2 mg/m³
Québec	Notations et remarques	RP
Saskatchewan	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Yukon	OEL Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
Acide Phosphorique, 85% w/w (7664-38-2)		
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m³)	1 mg/m³

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide Phosphorique, 85% w/w (7664-38-2)		
Alberta	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Alberta	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
British Columbia	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
British Columbia	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Manitoba	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Manitoba	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Nouveau-Brunswick	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Nouvelle-Ecosse	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Nunavut	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Nunavut	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Ontario	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Ontario	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Ile-du-Prince-Edouard	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Québec	PLAFOND (mg/m³)	1 mg/m³
Saskatchewan	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Yukon	OEL Ceiling (mg/m³)	3 mg/m³
Yukon	OEL TWA (mg/m³)	1 mg/m³
Formaldéhyde, 37% w/w (50-00-0)		
USA - ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m³)	0,37 mg/m³
Alberta	OEL Ceiling (mg/m³)	1,3 mg/m³
Alberta	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m³)	0,9 mg/m³
Alberta	OEL TWA (ppm)	0,75 ppm
Alberta	Notations et remarques	A2
British Columbia	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
British Columbia	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Manitoba	OEL Ceiling (mg/m³)	<= mg/m³
Manitoba	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Nouvelle-Ecosse	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Nunavut	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL Ceiling (ppm)	1 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	0,1 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	0,3 ppm
Yukon	OEL Ceiling (ppm)	0,3 ppm

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prévoir une extraction locale et générale adéquate.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aucune donnée disponible

Couleur : Incolore.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 5 - 8

pH solution : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible

Masse volumique : Aucune donnée disponible

Densité relative de gaz : Aucune donnée disponible

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C) : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Reactivité en cas d'incendie : Le produit n'est pas explosif.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Voir la section 10.1 Réactivité.

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de phosphore. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Eau (7732-18-5)

DL50 orale rat	≥ 90000 mg/kg
----------------	---------------

Formaldéhyde, 37% w/w (50-00-0)

DL50 orale rat	500 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	0,578 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 5 - 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 5 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer (Inhalation).

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, nerf optique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CL50 poisson 1	45,4 mg/l (CL50; Autres; 96 h; Salmo gairdneri; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
----------------	--

Acide Phosphorique, 85% w/w (7664-38-2)

CL50 poisson 1	138 mg/l (CL50)
----------------	-----------------

Formaldéhyde, 37% w/w (50-00-0)

CL50 poisson 1	41 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	14,7 mg/l (CE50; 24 h)
CE50 Daphnie 2	2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Eau (7732-18-5)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
------------------------------	---

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
--------------------------------------	------------

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
Acide Phosphorique, 85% w/w (7664-38-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
Formaldéhyde, 37% w/w (50-00-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants. Photodégradation dans l'air.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,64 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,06 g O ₂ /g substance
DThO	1,068 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,60 (5 days; Étude de littérature)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Eau (7732-18-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
Acide Phosphorique, 85% w/w (7664-38-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Formaldéhyde, 37% w/w (50-00-0)	
Log Pow	-0,78 - 0,0
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

12.4. Mobilité dans le sol

Formaldéhyde, 37% w/w (50-00-0)	
Log Pow	-0,78 - 0,0
Ecologie - sol	Toxique pour la flore.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans se conformer aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TDG

Non réglementé pour le transport

DOT

Non réglementé pour le transport

14.3. Transport aérien et maritime

Formol, 10 %, neutre mis en mémoire tamponné

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

IMDG

Pas d'informations complémentaires disponibles

IATA

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations nationales/internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 09/12/2015

Indications de changement:
Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H401	Toxique pour les organismes aquatiques

SDS Canada ACP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit